



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-dix-septième session

Genève, 24-26 février 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions stratégiques à caractère modal et thématique:

Sécurité routière

Le Comité des transports intérieurs et la sécurité routière – examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020)

Note du secrétariat

Résumé

Pour pouvoir aller de l'avant, mettre en œuvre le plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour la sécurité routière et réaliser les objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière, il faut obtenir des États membres de la CEE qu'ils s'engagent durablement au plus haut niveau politique à faire une priorité de la sécurité routière. Le Comité des transports intérieurs souhaitera peut-être:

- **Encourager** les gouvernements et les autres parties prenantes à **étendre leur participation** aux activités de la CEE pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie d'action;
- **Inviter** les gouvernements et les autres donateurs à **contribuer** à la réalisation du plan d'action de la CEE pour la sécurité routière;
- **Inviter** les participants à échanger des informations sur leurs stratégies en matière de sécurité routière.



Introduction

1. À sa soixante-quatorzième session (2012), le Comité des transports intérieurs a adopté le plan de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020) (ECE/TRANS/2012/4 et Corr.1 et 2). On en trouvera une version récapitulative en annexe au présent document.

2. Directement inspiré du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020, établi par l'ONU, ce plan a pour but de permettre à la CEE d'atteindre ses objectifs globaux en matière de sécurité routière en tenant compte des domaines d'action prioritaires, tout en mettant en œuvre des activités et en déterminant des mesures à prendre à l'avenir pour chaque objectif, dans la zone géographique considérée, mais également au-delà. Le plan comprend des actions, des initiatives et des mesures relevant de plusieurs groupes de travail de la CEE, la principale entité coordinatrice dans le domaine de la sécurité routière étant le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1).

3. Le secrétariat de la CEE a communiqué un bilan actualisé des progrès accomplis depuis 2012 en ce qui concerne chacun des indicateurs de résultats du plan.

4. En outre, les paragraphes 5 à 12 ci-après donnent un aperçu non seulement des activités générales de sensibilisation à la sécurité routière que la CEE a menées entre 2011 et 2014, mais aussi des manifestations qu'elle a organisées en vue de promouvoir les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, tels que les Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et les Accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les véhicules, ainsi que de permettre l'échange d'informations sur les bonnes pratiques de sécurité routière en vigueur dans le monde.

5. Parmi les activités de sensibilisation à la question de la sécurité routière et des victimes de la route que la CEE a menées en 2011, on peut citer la campagne de promotion de la sécurité routière organisée conjointement par la Fédération internationale de basketball (FIBA), FIBA Europe et la CEE à l'occasion du championnat d'Europe de basketball organisé en septembre 2011 en Lituanie. La CEE a également inauguré en novembre 2011, dans le parc Christos Polentas de Chania (Grèce), une sculpture commémorative dédiée à la Décennie d'action pour la sécurité routière, à l'initiative de l'Association de soutien et de solidarité pour les familles des victimes d'accidents de la circulation.

6. En mai 2013, la CEE a célébré au Palais des Nations, avec les partenaires du secrétariat, la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (proclamée par la résolution 64/255 de l'Assemblée générale) en organisant quatre grands événements et un certain nombre de manifestations parallèles, dont:

a) Un symposium international sur les perspectives régionales concernant l'alcool au volant, organisé en partenariat avec le Centre international des politiques en matière d'alcool (ICAP). Des experts venus d'Europe, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient ont présenté leurs perspectives régionales concernant les principaux facteurs influant sur les accidents liés à l'alcool qui concernent des usagers de la route vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les motocyclistes. Outre la question des conducteurs sous l'emprise de l'alcool, celle moins étudiée des usagers de la route vulnérables en état d'ébriété a également fait l'objet de discussions. Le symposium s'est conclu par une cérémonie de signature d'une affiche qui a donné l'occasion aux participants d'exprimer un engagement personnel en faveur de l'amélioration de la sécurité routière en signant une grande affiche créée pour l'occasion et intitulée «On ne conduit pas quand on a bu»;

b) En marge de ce symposium, la CEE s'est associée à l'Organisation mondiale du mouvement scout, aux scouts d'Irlande et à l'Institut grec de la sécurité routière «Panos Mylonas» pour donner à 50 jeunes dirigeants du programme Rover Scouts l'occasion de participer à une présentation interactive du professeur Claes Tingvall, l'un des créateurs du concept «Vision Zéro». Ces scouts ont ainsi pu faire part de leur point de vue de jeunes gens en élaborant et en présentant à la fin de la session leurs plans de modernisation des aspects de la Convention de 1968 sur la circulation routière qui concernent les piétons;

c) Le cinquième anniversaire de la Journée internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau (ILCAD), célébré en partenariat avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) pour sensibiliser les usagers de la route et les piétons aux risques que présentent les passages à niveau et les inciter à modifier leur comportement avec pour mot d'ordre «Aux passages à niveau, priorité à la vie». L'édition 2013 de cette Journée internationale a été marquée par une conférence de presse suivie de deux tables rondes consacrées à trois aspects du problème de la sécurité aux passages à niveau – les mesures éducatives, les aspects techniques et les mesures coercitives. Des experts nationaux venus d'Estonie, de Grèce, d'Inde, d'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Suisse ont débattu des moyens d'améliorer les comportements aux passages à niveau et de renforcer à cette fin l'infrastructure et les mesures coercitives. L'événement s'est conclu par une cérémonie de signature de l'affiche, au cours de laquelle les participants se sont engagés à promouvoir des comportements responsables aux passages à niveau, ainsi que par l'inauguration d'une exposition des meilleures œuvres réalisées dans le cadre du troisième concours international de dessins d'enfants de l'UIC sur le thème de la sécurité aux passages à niveau;

d) En collaboration avec le Conseil des Bureaux, la CEE a organisé une session consacrée aux assurances et à la sécurité routière. Le Conseil des Bureaux est l'organisme qui administre le système de la Carte verte en gérant et en réglant les dossiers d'indemnisation liés à des accidents provoqués par des automobilistes étrangers. Les questions d'assurance ont été abordées et des solutions proposées pour améliorer la sécurité des passages à niveau. On a aussi pu assister à une démonstration d'un matériel d'essai de haut de gamme destiné aux essais de fatigue du conducteur;

e) En Italie, la CEE s'est associée au Ministère italien des infrastructures et des transports, au groupe ASTM-SIAS, au quotidien national *Il Giorno* et à la revue *leStrade* pour faire connaître la Semaine mondiale pour la sécurité routière dans les journaux et magazines locaux à large diffusion et distribuer 230 000 marque-pages spécialement fabriqués pour l'occasion dans les écoles du pays et aux postes de péage d'environ 1 300 kilomètres d'autoroute de Lombardie, du Piémont, de Ligurie, du Val d'Aoste, d'Émilie Romagne et de Toscane.

7. À la suite du succès qu'a rencontré le symposium sur les perspectives régionales concernant l'alcool au volant organisé à l'occasion de la deuxième Semaine mondiale pour la sécurité routière, la CEE et l'ICAP ont lancé conjointement un livre électronique en septembre 2013, à la soixante-sixième session du WP.1. Ce livre contient tous les résultats présentés pour la première fois, à titre préliminaire, lors de ce symposium international de mars 2013 consacré aux principaux facteurs influant sur les accidents liés à l'alcool qui concernent des usagers de la route vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les motocyclistes en Europe, en Afrique, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient.

8. Le 4 décembre 2013, la CEE a organisé à New Delhi (Inde) le premier «Forum Europe-Asie de la sécurité routière», juste avant les deux jours de la soixante-septième session du WP.1. Cette manifestation a été organisée en partenariat avec le Ministère indien des transports routiers et des autoroutes, l'Institute of Road Traffic Education de New Delhi et l'Union internationale des transports routiers (IRU), ainsi qu'avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

9. À l'occasion de l'édition 2014 de l'ILCAD (3 juin 2014), la CEE a présenté le film «Saving Lives at Level Crossings», produit en partenariat avec l'UIC et l'Office fédéral des transports de la Confédération suisse. Ce film, qui s'adresse aux décideurs, vise à faire mieux connaître les risques liés aux passages à niveau, ainsi qu'à donner des idées sur les moyens d'améliorer les différents aspects de la sécurité aux passages à niveau.

10. Le 5 juin 2014, la CEE a organisé au siège de l'ONU à New York une journée des instruments relatifs à la sécurité routière en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, le Bureau des commissions régionales à New York et l'IRU. Le programme comprenait des exposés sur les instruments internationaux relatifs à la sécurité routière tels que la Convention de 1968 sur la circulation routière, la Convention de 1968 sur la signalisation routière et les Accords de 1958 et de 1998 concernant l'établissement de Règlements applicables aux véhicules, ainsi que sur les règles internationales en matière de transport de marchandises dangereuses.

11. Les 15 et 16 octobre 2014, la CEE a organisé à Belgrade (Serbie) un atelier régional en partenariat avec le Gouvernement serbe (Ministère des transports, de la construction et des infrastructures et Agence nationale de sécurité routière) et le Conseil de coopération régionale. Cet atelier a réuni un large éventail d'acteurs de la sécurité routière et de parties prenantes des secteurs public et privé pour débattre de questions telles que la création d'un organisme chef de file ou d'autres organes de coordination, l'élaboration d'une stratégie nationale, la définition d'objectifs réalistes et à long terme, les sources de financement et les systèmes de gestion des données pour le suivi et l'évaluation. Il était axé sur l'Europe du Sud-Est et les Balkans occidentaux, mais la participation d'experts d'autres pays de la région de la CEE a permis de mieux faire connaître les bonnes pratiques et les expériences concernant l'ensemble de cette région.

12. Les 12 et 13 novembre 2014, la CEE a organisé à Addis-Abeba (Éthiopie), en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'ICAP, un atelier sur les moyens d'améliorer la sécurité routière en Afrique, qui a permis de passer en revue les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique; de faire mieux connaître aux représentants des pouvoirs publics les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, tels que la Convention de 1968 sur la circulation routière, la Convention de 1968 sur la signalisation routière et l'Accord européen de 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; et de promouvoir et d'examiner les approches qui permettent de prévenir efficacement la conduite en état d'ivresse.

13. Pour pouvoir aller de l'avant, mettre en œuvre le plan d'action de la CEE pour la sécurité routière et réaliser les objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière, il faut obtenir des États membres de la CEE qu'ils s'engagent durablement au plus haut niveau politique à faire une priorité de la sécurité routière. Il faut également continuer d'améliorer la coordination entre les ministères nationaux compétents en matière de sécurité routière, ainsi qu'identifier et obtenir, pour financer les programmes de sécurité routière et les travaux d'amélioration des infrastructures, des sources de fonds et de ressources traditionnelles et nouvelles en nouant des partenariats stratégiques avec d'autres gouvernements dans le monde, des institutions financières internationales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Objectif général des Nations Unies pour la décennie (2011-2020):

Stabiliser puis réduire, par rapport aux prévisions, le nombre de décès imputables aux accidents de la route dans le monde d'ici à 2020

Objectifs de la CEE pour la décennie (2011-2020):

Élargir le plus possible la couverture géographique des instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière;

Aider les pays, dans la région de la CEE et au-delà, à mettre en œuvre la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière; et

Progresser sur la voie de la stabilisation et de la réduction du nombre de décès imputables aux accidents de la route dans la région de la CEE et au-delà

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
OBJECTIF 1: Stimuler la volonté politique et appuyer les stratégies gouvernementales						
Réduction du nombre de victimes des accidents de la route	La CEE a dirigé le projet mondial des commissions régionales de l'ONU sur le thème: «Amélioration de la sécurité routière mondiale: établir des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes d'accidents de la route» (financé par le Compte de l'ONU pour le développement). Le rapport mondial a été publié.	La CEE suivra les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les cibles fixés.	Secrétariat	2008-2009; 2010		Le projet a été mené à bien et le rapport mondial a été publié.
	La CEE a participé à la définition de cibles et d'objectifs régionaux et nationaux dans la région du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Groupe de travail du SPECA sur le transport et le franchissement des frontières (PWG-TBC), secrétariat	2011-2016	Nombre de cibles atteintes à l'échelle nationale et régionale; établissement d'une base de données sur les accidents de la route à l'échelle	Sur les sept pays participant au SPECA, un a défini des objectifs nationaux en matière de sécurité routière et quatre ont publié des données relatives à la sécurité

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	(SPECA) (Groupe de travail du SPECA sur le transport et le franchissement des frontières – Projet de programme de travail 2012-2013, en avril 2011, Almaty, Kazakhstan).				nationale.	routière.
	Promotion de l'établissement de cibles et objectifs nationaux et régionaux dans la région de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN).		Secrétariat	2012	Nombre de cibles atteintes à l'échelle nationale et régionale.	Voir ci-dessous le domaine d'action «Évaluation du degré de préparation concernant la mise en œuvre du plan de la Décennie d'action».
Engagement politique pour la sécurité routière démontré par l'intermédiaire du cadre de développement national: stratégies nationales, plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)	Quatre pays de la CEE (Biélarus, Serbie, Turquie et Ukraine) dotés de programmes de pays du PNUAD y ont inclus un élément ayant trait à la sécurité routière (quatre pays sur 14).	Dans la mesure où des ressources seront disponibles et des partenariats de financement établis (avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)/ l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre des programmes de pays du PNUAD (Biélarus, Serbie, Turquie et Ukraine), des activités (ateliers sur le renforcement	Secrétariat	2011-2016	Nombre de stratégies nationales relatives à la sécurité routière.	Une procédure d'adoption d'une stratégie nationale de sécurité routière est en cours en Serbie. Le processus est achevé au Biélarus, en Turquie et en Ukraine.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		des capacités, campagnes de sensibilisation, examen collégial des politiques nationales relatives à la sécurité routière, etc.) pourront être organisées au Bélarus.				
		La CEE s'efforcera d'incorporer des éléments ayant trait à la sécurité routière dans les programmes de pays du PNUAD dans la région de la CEE.	Secrétariat	2011-2020	Nombre de nouveaux pays dotés de programmes de pays du PNUAD ayant incorporé des éléments ayant trait à la sécurité routière, et participation de la CEE.	Activité en cours.
Évaluation du degré de préparation concernant la mise en œuvre du plan de la Décennie d'action	Une méthode d'évaluation du degré de préparation, qui sera utilisée dans le cadre d'un projet pilote dans les pays de l'OCEMN pour la mise en œuvre du plan de la Décennie d'action pour la sécurité routière, a été mise au point et présentée. Le projet pilote relatif à l'évaluation a été lancé au moyen de questionnaires.	La CEE mettra en œuvre le plan d'évaluation du degré de préparation dans la région de l'OCEMN en collaboration avec le secrétariat international permanent de cette dernière (PERMIS) et les autorités nationales des États membres de l'OCEMN.	Secrétariat	2011-2013	Achèvement et publication de l'évaluation sous-régionale du degré de préparation de l'OCEMN. Nombre de pays appliquant un plan d'évaluation du degré de préparation.	Un questionnaire d'évaluation a été établi et distribué. Cinq pays sur 12 y ont répondu.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		La CEE transposera la méthode d'évaluation du degré de préparation au-delà de la région de l'OCEMN.	Secrétariat	2011-2020	Nombre de pays effectuant une évaluation du degré de préparation et établissant/exécutant le plan de mise en œuvre.	La CEE n'a pas mené d'activités au titre de cette mesure entre 2012 et 2014, mais un suivi est assuré dans le cadre du projet TRACECA.
Statistiques relatives aux accidents de la route	Données sur les accidents de la route mises à jour, recueillies et diffusées tous les ans. Certains indicateurs sont calculés à partir des données figurant dans la base de données de la CEE et diffusés en ligne: nombre de personnes tuées par million d'habitants, nombre de blessés par million d'habitants, nombre de personnes tuées pour 10 000 voitures particulières, nombre de blessés pour 10 000 voitures particulières, gravité des accidents de la route (nombre de tués pour 1 000 accidents), répartition des personnes tuées/blessées par catégories d'usagers de la route.	Amélioration de la comparabilité des statistiques à l'échelle internationale et examen des «indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière».	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	Des indicateurs ont été calculés à partir des données figurant dans la base de données de la CEE et diffusés en ligne.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	Des méthodes appropriées et communes et une terminologie pour l'harmonisation des statistiques relatives à la sécurité routière ont été mises au point, en vue d'améliorer la comparabilité des statistiques à l'échelle internationale (Glossaire des statistiques de transport).	En cours	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	La comparabilité des définitions des termes «personne tuée» et «blessé» a été améliorée. Des travaux d'harmonisation de la définition de l'expression «blessé grave» sont en cours.
	La CEE a mis au point et géré sa base de données statistiques en ligne sur les transports, dont l'objectif est de disposer de statistiques de bonne qualité, pertinentes, d'utilisation facile et actualisées.	En cours	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	La base de données statistiques en ligne de la CEE sur les transports a été enrichie de statistiques et de graphiques.
	La CEE a contribué à la coordination des activités statistiques des organisations internationales dans le domaine des statistiques relatives à la sécurité routière, afin de promouvoir de bonnes pratiques et la	En cours	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	Le questionnaire commun a été simplifié en fonction des besoins des utilisateurs.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	cohérence des données diffusées, de limiter autant que faire se peut les doubles emplois et de réduire la charge de travail que doivent supporter les pays membres de la CEE.					
Statistiques relatives aux accidents de la route (<i>suite</i>)	La CEE a servi de cadre pour l'échange de données d'expérience et la confrontation des meilleures pratiques et fourni des orientations sur la façon de régler les problèmes d'ordre statistique, y compris la disponibilité, la qualité et l'échange de données sur les statistiques relatives aux accidents de la route.	En cours	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	Des exposés et des échanges ont été organisés sur le processus de traitement des données qui se déroule entre leur collecte au moment de l'accident et leur diffusion.
	Le WP.6 s'est particulièrement attaché à améliorer les données disponibles sur les accidents de la route grâce à Internet; un questionnaire commun a été établi en collaboration avec le Forum international des transports et Eurostat.	La CEE améliorera la qualité des données relatives à la sécurité routière, en particulier grâce à l'amélioration de la qualité des données par type de collision et à l'harmonisation des méthodes utilisées pour les données concernant	WP.6	2012-2013	Mise au point et adoption d'indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière.	Un atelier de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports et des accidents de la route a été organisé à Kiev (novembre 2012).

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		les accidents dus à une conduite sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool.				
Lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020)	En collaboration avec le Gouvernement serbe, la CEE a organisé le lancement régional de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020) à Belgrade (27-29 avril 2011) en partenariat avec le Ministère de l'intérieur, le Ministère des infrastructures et l'Agence nationale de sécurité routière.	La CEE étudiera la possibilité d'organiser des manifestations annuelles de suivi afin d'évaluer les progrès accomplis.	Secrétariat	2011-2020	Nombre de manifestations de suivi organisées.	Un atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière a été organisé à Belgrade (Serbie), en octobre 2014.
	En coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la CEE a organisé une manifestation pour le lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière dans les locaux de la Commission		Secrétariat	2011		La manifestation a été organisée en coopération avec la CESAP et la CEPALC et avec la participation de l'Administrateur adjoint de la National Highway Traffic Safety Administration des États-Unis d'Amérique. Des exposés ont été faits pour souligner les principales difficultés qui se posaient dans le domaine

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	du développement durable (CDD), à New York (mai 2011); le représentant des États-Unis d'Amérique a prononcé le discours liminaire.					du développement durable des transports dans les régions en accordant une attention toute particulière à la question de la sécurité routière. Le débat a porté sur les instruments internationaux des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et la nécessité de prendre de plus amples mesures réglementaires. La manifestation a attiré un grand nombre de participants (plus d'une cinquantaine de diplomates et d'experts).
La sécurité routière, partie intégrante de la mobilité durable	La CEE a publié en 2009 un document intitulé «UNECE work in Support of Sustainable Development of Transport» (Activités de la CEE à l'appui du développement durable du secteur des transports), qui a été soumis à la Commission du développement durable (CDD) à sa dix-huitième session		Secrétariat			Le document a été publié. Il y est souligné que les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la création de conditions propices à l'amélioration de la sécurité routière et que des statistiques nationales et des travaux de recherche fiables sont indispensables. Des mesures réglementaires (telles que les accords

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	et dans lequel il est souligné que la sécurité routière fait partie intégrante du développement durable.					internationaux relatifs aux transports administrés par le secrétariat) techniques et de politique générale, harmonisées sur le plan international, étaient nécessaires pour lutter contre les effets négatifs des transports.
	La CEE a publié en 2011 un document de travail intitulé «Les transports au service d'un développement durable dans la région de la CEE» en vue de la dix-neuvième session de la CDD, dans lequel la sécurité routière figure en bonne place. Ce document a été présenté lors de la réunion parallèle des commissions régionales des Nations Unies tenue en marge de la dix-neuvième session de la CDD.	La CEE s'attachera à mieux faire connaître les bénéfices liés aux transports publics. Document intitulé «Sustainable Urban Mobility and Public Transport in UNECE capitals» (2014) ¹ . Document global commun intitulé «Transport for Sustainable Development (2014-15)», publié en collaboration avec les autres commissions régionales et les organisations professionnelles internationales compétentes,	Secrétariat	2012-2015	Élaboration et publication d'un document de travail sur les bénéfices liés aux transports publics dans la région de la CEE. Forte demande pour le document «Transport for Sustainable Development in the UNECE region» sur le stand de la CEE à différentes manifestations, telles que le Forum international des transports et la conférence consacrée à l'examen décennal	Publication d'un document sur les difficultés (jeunes usagers de la route, motocycles, véhicules silencieux, angles morts, points noirs, etc.) et les meilleures pratiques (campagnes d'éducation à l'intention des jeunes usagers de la route, application de lois contre l'alcool au volant, coopération nord-européenne dans l'application de la législation relative à la circulation routière, etc.) recensées dans le domaine des transports intérieurs. Le document fait valoir que les

¹ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		telles que l'IRU, l'UIC et la FRI ² .			complet du Programme d'action d'Almaty ³ .	régions ayant connu une croissance économique et une motorisation rapides doivent faire l'objet d'une attention particulière.
La sécurité routière, partie intégrante de la mobilité durable (<i>suite</i>)	La CEE a organisé quatre ateliers régionaux sur la mobilité urbaine durable et l'intégration de stratégies relatives à l'environnement et à la santé dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), géré par la CEE et l'OMS/Europe, à Prague (2009), Skopje et Batumi (2010) et Kiev (2011). Une méthode d'analyse des coûts-avantages des déplacements en vélo a été publiée par le PPE-TSE et l'OMS/Europe.	La CEE organisera deux ateliers régionaux sur les mêmes thèmes dans le cadre des courses de relais prévues par le PPE-TSE en 2012 et 2013.	PPE-TSE	2012-2014	Approbation de la série d'ateliers relais du PPE-TSE par les États membres de la CEE et de l'OMS/Europe lors des quatre ateliers régionaux. Réunion de haut niveau en 2014.	Trois autres ateliers ont été organisés entre 2012 et 2014, à Moscou (2012), Almaty (2013) et Kaunas (2014). La quatrième Réunion de haut niveau (2014) a approuvé les conclusions de tous les ateliers. Une analyse ForFITS a été élaborée pour la ville de Kaunas.

² Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

³ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		Organisation en 2014 à Paris d'une réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement visant à évaluer la série d'ateliers et à donner des orientations sur les mesures à prendre.	PPE-TSE	2014	Participants à la réunion de haut niveau: nombre et fonctions. Adoption de la Déclaration de Paris.	La quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement s'est tenue en 2014, avec la participation de plus de 150 personnes. Un objectif supplémentaire consistant à fixer des priorités en matière de transport, de santé et d'environnement dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine a été formulé. La cinquième Réunion de haut niveau se tiendra à Vienne en 2019.
Organismes nationaux chefs de file chargés de la sécurité routière	La CEE a demandé que soit établi un document de travail sur les possibilités en matière de gestion de la sécurité routière et de structures de coordination.	La CEE présentera un cadre aux pays pendant les réunions du WP.1, notamment, et en recommandera l'utilisation.	WP.1	2011	Nombre de nouveaux pays mettant en place des organismes nationaux chefs de file chargés de la sécurité routière.	Le secrétariat a chargé plusieurs consultants d'établir des documents sur la gestion de la sécurité routière et les structures de coordination en Europe et en Asie centrale. En outre, deux stagiaires ont établi des profils des systèmes nationaux de gestion de la sécurité routière de 24 pays.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		La CEE organisera un atelier sous-régional de renforcement des capacités à Erevan.	WP.1	2012	Nombre de participants et qualité de l'atelier de renforcement des capacités.	Organisation en octobre 2014 à Belgrade (Serbie) d'un atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière, auquel ont participé une centaine de personnes, qui l'ont jugé de haute qualité.
Adhésion aux conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière	La CEE surveille l'application des conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière:	La CEE définira des indicateurs d'application pour les conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière.	WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	2011-2020	Nombre de nouvelles parties contractantes aux conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et nombre de Règlements et RTM ONU adoptés à l'échelle nationale par des pays qui ne sont encore parties contractantes à aucun accord.	Pas de nouvelles Parties contractantes.
	Convention de 1949 sur la circulation routière (96 Parties contractantes); Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière (39 Parties contractantes);					

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	Accord européen de 1950 complétant la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de 1949 relatif à la signalisation routière (14 Parties contractantes);					Pas de nouvelles Parties contractantes.
	Convention de 1968 sur la circulation routière (70 Parties contractantes);					Trois nouvelles Parties contractantes: le Qatar, la Turquie et le Viet Nam (total: 73 Parties contractantes).
	Convention de 1968 sur la signalisation routière (62 Parties contractantes);					Une nouvelle Partie contractante (Viet Nam) (total: 63 Parties contractantes).
	Accord de 1958 concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations					Une nouvelle Partie contractante (Égypte) (total: 51 Parties contractantes).

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	délivrées conformément à ces prescriptions (50 Parties contractantes);					
	Accord de 1998 concernant l'établissement de Règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (33 Parties contractantes);					Une nouvelle Partie contractante (Slovénie) (total: 34 Parties contractantes).
	Accord européen de 1971 complétant la Convention sur la circulation routière de 1968 (33 Parties contractantes);					Deux nouvelles Parties contractantes: le Kazakhstan et la Turquie (total: 35 Parties contractantes).
	Accord européen de 1971 complétant la Convention de 1968 sur la signalisation routière (32 Parties contractantes);					Pas de nouvelles Parties contractantes.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	Protocole de 1973 sur les marques routières (25 Parties contractantes);					Deux nouvelles Parties contractantes: l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan (total: 27 Parties contractantes).
	Accord de 1997 concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles (12 Parties contractantes);					Pas de nouvelles Parties contractantes (total: 12 Parties contractantes).
	Accord européen de 1975 sur les grandes routes de trafic international (AGR) (37 Parties contractantes);					Pas de nouvelles Parties contractantes.
	Accord européen de 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) (47 Parties contractantes);					Une nouvelle Partie contractante (total: 48 Parties contractantes).
	Accord européen de 1970 relatif au travail des équipages des véhicules effectuant					Une nouvelle Partie contractante (total: 51 Parties contractantes).

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
des transports internationaux par route (AETR) (50 Parties contractantes).	Campagnes de sensibilisation à l'adhésion et assistance technique	Multiplier les consultations et ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités en vue de stimuler de nouvelles adhésions.	WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	Activité permanente	Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et Accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière; cohérence entre les Conventions et Accords des Nations Unies et les lois régionales et nationales.	Trois manifestations mondiales ou régionales ont été organisées pour mieux faire connaître les conventions et accords internationaux des Nations Unies susmentionnés et fournir une assistance technique pour l'adhésion: 1) Un Forum Europe-Asie de la sécurité routière le 4 décembre 2013 à New Delhi (Inde); 2) Une journée des instruments des Nations Unies relatifs à la sécurité routière le 5 juin 2014 à New York (États-Unis d'Amérique); et 3) Un atelier sur la sécurité routière organisé conjointement par la CEE, la CEA et l'ICAP les 12

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Mise en œuvre plus efficace des conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière	Publication d'un rapport sur le degré d'application de l'AETR (2011).	La CEE appuiera les consultations et ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités en vue de promouvoir une meilleure application. Elle mettra au point des instruments exhaustifs de suivi de l'application.	WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	Activité permanente	Nombre d'instruments de suivi de l'application des instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière. Application du rapport à l'AETR.	et 13 novembre 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). Le secrétariat a participé au congrès sur la sécurité routière organisé à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) en septembre 2014. Des fonctionnaires de la CEE participent régulièrement à différentes manifestations internationales sur la sécurité routière. Conformément à l'article 12 (par. 1 à 4) de l'AETR, les Parties contractantes doivent prendre toutes mesures appropriées pour que soit assuré le respect des dispositions de l'AETR, en particulier par des contrôles d'un niveau adéquat effectués sur les routes et dans les locaux des entreprises couvrant annuellement une part importante et représentative des conducteurs,

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Analyse des conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière en vue de déterminer les modifications susceptibles d'y être apportées.	La CEE étudiera les moyens d'intégrer les principes sous-tendant le «système sûr» dans ses activités et dans les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière.		WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	2012-2013	Intégration des principes sous-tendant le «système sûr» dans les activités de la CEE et les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière. Audit de sécurité routière au titre de l'AGR.	des entreprises et des véhicules de toutes les catégories de transport entrant dans le champ d'application de l'AETR. Le secrétariat entreprendra en 2015 une étude en application du paragraphe 5 de cet article. Collaboration étroite au projet EUROMED et appui à l'élaboration d'une feuille de route pour l'adhésion à l'AETR et son application. Une proposition d'amendement présentée par la Suède et visant à inclure une approche pour un système sûr dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) fait l'objet d'un examen effectué par le WP.1.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
OBJECTIF 2: Protéger les usagers de la route						
Protection des usagers de la route vulnérables	Modification de la Convention de 1968 sur la circulation routière (instructions relatives au comportement des piétons) en mettant l'accent sur l'amélioration de la sécurité des piétons; modifications à la Convention sur la signalisation routière portant sur le comportement aux passages pour piétons; adoption d'un règlement sur la protection des piétons en 2008; renvoi particulier à la marche à pied par l'intermédiaire du PPE-TSE et amendement de la Résolution d'ensemble (R.E.1).	La CEE mettra au point des directives relatives à l'exploitation des bus scolaires.	WP.1	2011-2020	Publication des directives; nombre de pays les utilisant.	La question de l'élaboration éventuelle de directives relatives à l'exploitation des bus scolaires a figuré à l'ordre du jour de trois sessions du WP.1 (ECE/TRANS/WP.1/135, ECE/TRANS/WP.1/137, ECE/TRANS/WP.1/139), mais, en raison de priorités plus pressantes et de l'intérêt insuffisant manifesté par ses membres, le WP.1 a décidé d'arrêter de l'examiner.
		La CEE adoptera de nouveaux instruments d'essai biofidèles dans les Règlements ONU afin de concevoir des véhicules moins dangereux pour les piétons.	WP.29	2012-2013	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	Adoption d'un nouveau Règlement ONU (Règlement n° 127) et d'un amendement prévoyant l'emploi d'instruments d'essai présentant une meilleure biofidélité.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		Règlements ONU concernant les véhicules et visant à améliorer la sécurité des enfants et des jeunes ⁴ .	WP.29 ⁵			<p>Nombre de nouvelles Parties contractantes:</p> <p>51 États (appliquant le Règlement et l'amendement susmentionnés).</p> <p>Nombre total de Parties contractantes: 51.</p> <p>Règlements ONU n° 107 concernant les autobus et les autocars (autobus à baraquage et espaces pour landaus ou poussettes), n° 16 concernant les ceintures de sécurité (dispositifs ISOFIX), n° 44 concernant les dispositifs de retenue pour enfants et n° 129 concernant les dispositifs améliorés de retenue pour enfants.</p>
	La CEE a promu la sécurité des déplacements à vélo par l'intermédiaire du PPE-TSE et la sécurité des cyclistes et des vélos par le biais	En cours	WP.1, PPE-TSE	2011-2020		À la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui s'est tenue du 14 au 16 avril 2014 et où a été adoptée

⁴ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

⁵ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
de la Convention de 1968 sur la circulation routière.						la Déclaration ministérielle de Paris – «La ville en mouvement: l'être humain d'abord», le WP.1 a reçu une invitation ministérielle à étudier des amendements à la Convention de 1968 sur la signalisation routière concernant la signalisation destinée aux cyclistes et aux piétons. Le temps lui ayant manqué à sa soixante-neuvième session (septembre 2014), il a renvoyé l'examen de cette question à sa soixante-dixième session (mars 2015).
	La CEE a demandé que soit établi un document de travail mettant l'accent sur les avantages d'une utilisation adéquate des casques et leurs caractéristiques de construction (Règlement n° 22) en vue d'une protection complète de la tête afin de réduire	En cours	WP. 29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement n° 22.	Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1. Nombre total de Parties contractantes: 42.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	au maximum l'impact en cas d'accident.					
	La CEE est allée à la rencontre des jeunes usagers de la route en collaborant avec l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), l'institut grec de la sécurité routière «Panos Mylonas», les scouts d'Irlande et les scouts de Grèce.	La CEE organisera des manifestations pour le renforcement des capacités des jeunes en matière de sécurité routière.	WP.1	2012-2014	Nombre de manifestations pour le renforcement des capacités des jeunes en matière de sécurité routière.	Une manifestation intitulée «Les scouts pour la sécurité routière dans le monde» a été organisée en mai 2013 en collaboration avec l'OMMS, les scouts d'Irlande et de Grèce et l'institut grec de la sécurité routière «Panos Mylonas» dans le cadre de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.
		La CEE établira un cadre de coopération avec l'OMMS.			Activités futures organisées avec l'OMMS dans le cadre d'une coopération mutuelle.	Les deux manifestations que le secrétariat et l'OMMS ont organisées conjointement ont favorisé et entretenu un esprit de coopération, qui facilitera leur collaboration future.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a accordé une attention particulière à la sécurité de la mobilité et aux usagers de la route âgés en ajoutant des dispositions dans le Règlement n° 16 des dispositions relatives aux limiteurs de charge des ceintures de sécurité afin de réduire les risques de fracture des côtes.		WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes supplémentaires appliquant le Règlement n° 16.	Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1. Nombre total de Parties contractantes: 44. Règlement ONU n° 107 concernant les autobus et les autocars (autobus à baraquage et sièges réservés aux passagers à mobilité réduite).
	La CEE a promu la sécurité des usagers de la route handicapés.		WP.1, WP.29 ⁶			Le WP.1 examinera cette question s'il en a le temps. Règlement ONU n° 107 concernant les autobus et les autocars (autobus à baraquage et sièges réservés aux passagers à mobilité réduite).
Lutte contre la fatigue au volant		La CEE organisera un séminaire sur la fatigue au volant.	WP.1	2011	Nombre de participants au séminaire.	Une table ronde sur la fatigue au volant a été organisée à la soixante-deuxième session du WP.1 (septembre 2011).

⁶ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a mis l'accent sur l'AETR concernant les heures de conduite et les temps de repos des conducteurs professionnels.	La CEE établira un groupe d'experts AETR.	SC.1	2012-2014	Modification effective de l'accord AETR.	Le Comité exécutif de la CEE a approuvé en septembre 2011 l'établissement d'un Groupe d'experts AETR, qui a depuis tenu neuf sessions entre mars 2012 et octobre 2014. Les Parties contractantes n'étant pas parvenues à un accord sur l'amendement de l'article 22 <i>bis</i> de l'AETR, elles s'efforcent de s'entendre pour prolonger le mandat du Groupe jusqu'en 2017. Une proposition d'amendement visant à permettre à l'Algérie, à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie d'adhérer à l'AETR a également été formulée.

OBJECTIF 3: Rendre les véhicules plus sûrs

Encourager les États Membres à appliquer et à promulguer les normes de sécurité pour les véhicules à moteur définies par le Forum	La CEE a élaboré 127 Règlements ONU et 12 Règlements techniques mondiaux (RTM) et amendements visant à les actualiser afin de tenir compte des progrès techniques.	La CEE établira d'autres Règlements, RTM et amendements ayant trait à la sécurité des véhicules.	WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'Accord de 1958: 1. Nombre total de Parties contractantes à l'Accord de 1958: 51.
---	--	--	-------	-----------	--	---

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) du Comité des transports intérieurs.	Participation du secrétariat à l'atelier sur la coopération, dans le domaine de la réglementation, tenu le 9 novembre 2011 par les membres du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Les pays participants ont été invités à appliquer les Règlements établis par le WP.29 et à adhérer aux Accords de 1958 et de 1998.	Suivi de la suite donnée à la participation du secrétariat aux travaux du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.	WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	<p>Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'Accord de 1998: 1.</p> <p>Nombre total de Parties contractantes à l'Accord de 1998: 34.</p>
Mesures prises par les organisations régionales d'intégration économique et les Parties contractantes visant à remplacer la législation régionale par les Règlements et Règlements	Inclusion, dans le Règlement de la Commission européenne n° 407/2011 du 27 avril 2011, de 62 Règlements ONU ayant valeur contraignante (annexe IV du règlement (CE) n° 661/2009	Suivi de la suite donnée à l'entrée en vigueur du règlement de l'Union européenne.	WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	<p>Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'Accord de 1958: 1.</p> <p>Nombre total de Parties contractantes à l'Accord de 1958: 51.</p> <p>Nombre de nouvelles Parties contractantes à l'Accord de 1998: 1.</p> <p>Nombre total de Parties</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
techniques ONU.	concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur.					contractantes à l'Accord de 1998: 34.
Sécurité active et passive	La CEE a élaboré et adopté des Règlements et des RTM sur les questions suivantes: dispositifs de retenue pour enfants, prévention des blessures à la nuque par coup de fouet, protection contre les chocs avant/latéral/arrière, ceintures de sécurité et leurs ancrages, protection contre les chocs électriques dans les véhicules électriques et hybrides.	La CEE élaborera et adoptera un nouveau Règlement sur les dispositifs de retenue pour enfants afin d'améliorer la protection des enfants.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement ONU.	Un nouveau Règlement ONU sur les dispositifs de retenue pour enfants introduisant de nouvelles dispositions relatives au choc latéral et des mesures antirotation a été adopté. 50 Parties contractantes sur 51 l'appliquent.
	Adoption de Règlements sur la sécurité passive (comportement au choc), ceintures de sécurité: 1970, casques de protection: 1972, systèmes de retenue pour enfants (SRE): 1981, essais de choc avant et latéral: 1995,	La CEE modifiera le Règlement et le RTM sur les appuie-têtes afin d'y introduire des dispositions visant à réduire les blessures par coup de fouet.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement ONU.	Travaux toujours en cours. Nombre de Parties contractantes inchangé.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
sécurité des piétons: 2008, sécurité des véhicules hybrides et électriques: 2010.		La CEE adoptera un nouveau règlement/RTM et modifiera les Règlements existants afin d'améliorer la sécurité des véhicules hybrides/électriques/ à hydrogène.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le nouveau Règlement ONU.	Adoption d'amendements au Règlement ONU n° 100 pour en étendre le champ d'application aux véhicules électriques de tous types. 45 des 51 Parties contractantes appliquent ce Règlement. Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1.
		La CEE élaborera des amendements au Règlement ONU sur le choc avant en accordant une attention particulière à la protection des occupants âgés et aux passagères, ainsi qu'à l'optimisation des interactions structurelles des véhicules pour permettre aux occupants d'améliorer leur propre protection et celle des autres.	WP.29	2014	En attente de l'approbation de cette activité du Groupe de travail sur la sécurité passive (GRSP) et du WP.29 – Amendements adoptés.	Travaux toujours en cours. Nombre de Parties contractantes inchangé.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		Élaborer de nouveaux Règlements sur les questions suivantes: dispositifs de retenue pour enfants (2012); essai de choc latéral contre un poteau (2012); sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (2012); harmonisation des mannequins (2013); compatibilité entre véhicules en cas de choc (2015).	WP.29	2012-2015	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	Adoption d'un nouveau RTM (RTM n° 14 sur les essais de choc latéral contre un poteau). 24 des 34 Parties contractantes l'appliquent. Adoption également d'un RTM n° 13 sur la sécurité des véhicules hybrides/à hydrogène. 23 des 34 Parties contractantes l'appliquent. Adoption en outre d'un nouveau Règlement ONU sur la sécurité des véhicules hybrides/à hydrogène (pas en vigueur à la date de publication du présent document).
	La CEE a adopté un nouveau Règlement ONU (Règlement n° 130 concernant le système d'avertissement de franchissement de ligne (LDWS) ⁷ .	La CEE continuera d'actualiser les Règlements ONU à la lumière des progrès techniques.	WP.29	2012-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	Toutes les Parties contractantes (51) appliquent ce Règlement ONU.

⁷ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a adopté un nouveau Règlement ONU (Règlement n° 131 sur les systèmes avancés de freinage d'urgence) ⁸ .	La CEE continuera d'actualiser les Règlements ONU à la lumière des progrès techniques.	WP.29	2012-2013	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements ONU.	Toutes les Parties contractantes (51) appliquent ce Règlement ONU.
Conception des véhicules (élaboration de dispositions techniques relatives à la construction des véhicules et à leurs équipements)	La CEE a élaboré des prescriptions techniques relatives aux paramètres associés au comportement au feu des matériaux utilisés dans les autobus et les autocars.	La CEE appliquera le Règlement n° 118 afin d'améliorer le degré de protection contre l'incendie dans les autobus et les autocars.	WP.29	Deux ans pour les nouveaux autobus et autocars.	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement n° 118/01.	47 des 51 Parties contractantes appliquent ce Règlement ONU. Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1.
	La CEE a élaboré des prescriptions techniques relatives à la superstructure des autobus et des autocars.	La CEE appliquera le Règlement n° 107 afin d'assurer l'accès à un siège aux personnes à mobilité réduite.	WP.29	Trois à quatre ans pour les nouveaux autobus et autocars.	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement n° 107/04.	45 des 51 Parties contractantes appliquent ce Règlement ONU. Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1.
	La CEE a élaboré des prescriptions techniques relatives aux systèmes de vision indirecte (rétroviseurs et caméras/moniteurs) des camions et des autobus.	La CEE appliquera le Règlement n° 46 pour les systèmes à caméra et moniteur remplaçant tous les rétroviseurs des véhicules.	WP.29	Deux ans pour les véhicules neufs.	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement n° 46/03.	Travaux en cours. 41 des 51 Parties contractantes appliquent ce Règlement ONU. Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1.

⁸ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Conception des véhicules (<i>suite</i>)	La CEE a élaboré des prescriptions techniques relatives aux vitrages de sécurité, y compris le plastique.	La CEE appliquera le Règlement n° 43 afin de réduire la vitesse de combustion des feuillets en plastique rigides.	WP.29	Deux ans pour les véhicules neufs	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement n° 43/01.	45 des 51 Parties contractantes appliquent ce Règlement ONU. Nombre de nouvelles Parties contractantes: 2.
Véhicules de transport routier peu bruyants (QRTV)	La CEE a élaboré, en vue de son adoption, une première série de directives sur les éléments techniques des QRTV (incorporées dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3)).	La CEE adoptera un nouveau RTM pour que les véhicules électriques et hybrides soient audibles.	WP.29	2012-2013	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement ONU.	Les directives ont été incorporées dans la R.E.3. Un nouveau RTM est en cours d'élaboration. Le nombre de Parties contractantes reste inchangé.
Accord concernant le contrôle technique périodique (1997)	La CEE a adopté une nouvelle règle relative à l'aptitude des véhicules à la circulation.	La CEE organisera des ateliers annuels de renforcement des capacités.	WP.29	2012	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés.	Travaux en cours.
	La CEE a ajouté à l'Accord, sous forme d'annexe, une règle ayant trait à la sécurité.		WP.29	2012-2013	Ajout effectif, sous forme d'annexe, d'une règle ayant trait à la sécurité.	Travaux en cours.

OBJECTIF 4: Améliorer la sécurité du transport des marchandises dangereuses

Sécurité du transport des marchandises dangereuses	La CEE a diffusé, sur son site Web, des renseignements pratiques de nature administrative ou technique sur l'application	En cours. La CEE étoffera cette activité au moyen de matériel de formation/ renforcement des capacités.	WP.15	Activité permanente	Renseignements à jour affichés sur le site Web de la Division des transports de la CEE.	Une feuille de route relative à l'ADR a été établie et publiée en 2013. On trouvera des informations, régulièrement actualisées, à l'adresse
--	--	---	-------	---------------------	---	--

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
des conventions (ADR, chap. 1.9).						http://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/marchandises-dangereuses-accueil.html .
La CEE a stimulé la coopération entre les parties contractantes (ADR, chap. 1.8).	La CEE continuera de stimuler la coopération entre Parties contractantes (ADR, chap. 1.8).	WP.15	Activité permanente	Coopération effective entre les Parties contractantes.	Les Parties contractantes ont signé les unes avec les autres plusieurs accords multilatéraux (plus d'une centaine de signatures en 2013 et 73 entre le 1 ^{er} et le 31 octobre 2014).	
La CEE fournit des renseignements détaillés sur les obligations des intervenants du transport de marchandises dangereuses en matière de sécurité (ADR, chap. 1.4).	La CEE mettra ces renseignements à jour à la demande des Parties contractantes, selon que de besoin.	WP.15	Activité permanente – Mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire	Mesures d'application transposées dans la législation nationale (contrôles, sanctions).	Des amendements au chapitre 1.4 de l'ADR ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.	
La CEE a élaboré des prescriptions relatives aux instructions écrites devant se trouver à bord des véhicules transportant des marchandises dangereuses afin d'informer les conducteurs	La CEE poursuivra l'examen de la question.	WP.15	Activité permanente – mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire	Instructions affichées sur le site Web de la CEE dans toutes les langues des Parties contractantes. Instructions disponibles à bord des véhicules dans une langue comprise	Adoption, pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015, d'amendements aux consignes écrites pour qu'il y soit tenu compte de l'utilisation de cigarettes électroniques et pour qu'elles soient plus	

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	des mesures d'urgence à prendre pour se protéger en cas d'accident (ADR, chap. 5.4).				par le conducteur.	faciles à appliquer.
	La CEE a élaboré des prescriptions relatives à la construction des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses, à leur agrément et à leur contrôle technique périodique (ADR, partie 9).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente – mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire	Nombre d'agrément ADR délivrés ou renouvelés chaque année.	Plusieurs amendements à la partie 9 de l'ADR, ayant trait à la construction des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses, à leur agrément et à leur contrôle technique périodique, ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.
	La CEE a élaboré des prescriptions relatives à la fabrication, aux essais, à l'agrément et au contrôle technique du matériel de transport comme les citernes, les conteneurs, l'emballage, etc. (ADR, partie 6).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente – mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire	Application effective (mesurée grâce aux contrôles effectués par les Parties contractantes).	Plusieurs amendements à la partie 6 de l'ADR, qui énoncent des prescriptions concernant la fabrication, les essais, l'agrément et le contrôle périodique du matériel de transport, ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	Le CEE a élaboré des prescriptions relatives à la sécurité du chargement, de l'arrimage, de la séparation et du déchargement des marchandises dangereuses dans les véhicules et les conteneurs (ADR, partie 7).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente - mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire	Application effective (mesurée grâce aux contrôles effectués par les Parties contractantes).	Plusieurs amendements à la partie 7 de l'ADR, qui énoncent des prescriptions concernant la sécurité du chargement, de l'arrimage, de la séparation et du déchargement des marchandises dangereuses dans les véhicules et les conteneurs, ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.
	La CEE a élaboré des prescriptions relatives à l'exploitation des véhicules transportant des marchandises dangereuses (limites de vitesse, utilisation du frein de stationnement et des cales de roue, supervision, etc.) (ADR, parties 8 et 9).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente - mises à jour tous les deux ans lorsque nécessaire.	Application effective (mesurée grâce aux contrôles effectués par les Parties contractantes).	Plusieurs amendements aux parties 8 et 9 de l'ADR, qui fixent des prescriptions concernant l'exploitation des véhicules transportant des marchandises dangereuses (limites de vitesse, utilisation du frein de stationnement et des cales de roue, supervision, etc.), ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Sécurité du transport des marchandises dangereuses (<i>suite</i>)	Le groupe de travail informel, appliquant les instructions de la Réunion commune RID/ADR/ADN (WP.15/AC.1), a examiné les renseignements communiqués par télématique susceptibles de renforcer la sécurité et la sûreté du transport de marchandises dangereuses, en facilitant ce type de transport et l'analyse coûts-avantages de l'utilisation de la télématique dans le secteur du transport routier de marchandises dangereuses et des prescriptions techniques y afférentes.	Travaux du groupe de travail informel en cours sur la base du programme de travail adopté par la Réunion commune: propositions d'amendements à l'ADR visant à y inclure des prescriptions relatives à l'utilisation de la télématique pour le transport de marchandises dangereuses.	WP.15	2010-2014	Adoption d'amendements aux accords RID/ADR/ADN en vue de leur entrée en vigueur en 2017 ou de directives relatives à l'application initiale volontaire dans l'attente de la disponibilité de toutes les technologies nécessaires dans toutes les parties contractantes.	Travaux en cours. Le groupe de travail informel sur la télématique s'est réuni à deux reprises en 2013 et en 2014. Un accord concernant l'architecture du système a été trouvé en 2013. Des projets et essais sont menés en conditions réelles en vue de mettre au point une application télématique interopérable pour le transport en toutes sécurité et sûreté de marchandises dangereuses par route.
	Le CEE a promu l'utilisation de solutions multimodales grâce à l'harmonisation de l'ADR, du RID et de l'ADN.	La CEE continuera d'harmoniser les solutions en matière de transport intermodal, et de faciliter le recours à ces solutions.	WP.15	Activité permanente	Harmonisation complète de l'ADR, du RID et de l'ADN.	Harmonisation complète des parties communes au RID, à l'ADR et à l'ADN telles que modifiées, pour leur entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a élaboré des mesures restrictives applicables au transport de marchandises dangereuses dans les tunnels routiers: catégorisation des tunnels routiers et identification des marchandises dangereuses interdites pour chaque catégorie (ADR, sect. 1.9.5 et chap. 8.6) et élaboration d'une signalisation routière en vue d'assurer l'application des mesures restrictives (coopération WP.15/WP.1).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente	Catégorisation effective des tunnels routiers par les Parties contractantes à l'ADR, telle que démontrée par l'affichage d'une signalisation routière adéquate concernant les marchandises dangereuses et telle qu'annoncée sur le site Web de la Division des transports de la CEE.	Plusieurs amendements à la section 1.9.5 et au chapitre 8.6 de l'ADR, qui énoncent des mesures restrictives applicables au transport de marchandises dangereuses dans les tunnels routiers - catégorisation des tunnels routiers et identification des marchandises dangereuses interdites pour chaque catégorie, ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.
	La CEE a élaboré des prescriptions relatives à la formation (formation initiale et remise à niveau) et à l'évaluation des conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses (ADR, chap. 8.2). Les certificats de formation ADR délivrés par toute partie contractante	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente	Nombre de certificats de conducteur ADR délivrés ou renouvelés chaque année.	Des discussions concernant la possibilité d'instaurer un examen par des moyens électroniques des conducteurs de véhicules et la façon de garantir l'identification et la supervision des candidats ont eu lieu et se poursuivront en 2015. Depuis le 1 ^{er} janvier 2013, un nouveau

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	son reconnus par d'autres parties pour le transport sur leur territoire.					modèle sécurisé de certificat de formation visant à prévenir l'emploi de faux certificats est utilisé dans les Parties contractantes à l'ADR. Pour faciliter le travail des autorités chargées du contrôle, le secrétariat publie sur le site Web de la CEE les modèles de certificats que lui communiquent les autorités compétentes.
Sécurité du transport des marchandises dangereuses (<i>suite</i>)	La CEE a élaboré des prescriptions relatives à la formation des personnes, autres que les conducteurs, intervenant dans le transport des marchandises dangereuses (ADR, chap. 1.3). Prescriptions obligeant les entreprises du secteur du transport routier de marchandises dangereuses à nommer un conseiller à la sécurité pour les marchandises dangereuses, chargé d'aider à prévenir	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente	Nombre de certificats de conseiller à la sécurité pour les marchandises dangereuses délivrés ou renouvelés chaque année. Nombre de membres du personnel formés par les entreprises chaque année.	Des discussions concernant l'élaboration de prescriptions relatives à l'examen par des moyens électroniques des conseillers à la sécurité ont eu lieu lors de l'exercice biennal, aux sessions du groupe de travail. L'accent a été mis sur l'importance, pour les Parties contractantes, d'être à même d'offrir un service d'examen à distance tout en satisfaisant à toutes les prescriptions d'identification

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	les risques inhérents liés à leurs activités (ADR, sect. 1.8.3). Prescriptions relatives à la formation des conseillers à la sécurité pour les marchandises dangereuses (formation initiale et remise à niveau) et aux examens les concernant (ADR, sect. 1.8.3).					et de supervision adéquates du candidat.
	Les Parties contractantes à l'ADR ont informé le secrétariat de la CEE des incidents ou accidents impliquant des marchandises dangereuses survenus sur leurs territoires. Conformément aux dispositions de la section 1.8.5 de l'ADR, le secrétariat a porté ces renseignements à la connaissance des autres Parties contractantes.	En cas d'incident ou d'accident, le WP.15 peut proposer des prescriptions de sécurité supplémentaires appropriées après avoir analysé les causes et les conséquences.	WP.15	Activité permanente	Débat effectif du WP.15 sur les accidents/incidents signalés. Si nécessaire, adoption de nouvelles prescriptions ou d'amendements à des prescriptions existantes, à l'issue de débats sur les constats d'accident/incident.	Une nouvelle base de données pilote visant à faciliter la communication et la diffusion d'informations sur les incidents et accidents impliquant des marchandises dangereuses est en cours d'élaboration et d'essai. Cette base de données devrait être hébergée par le secrétariat. Son utilisation exigera peut-être des amendements aux prescriptions de l'ADR concernant la notification des incidents et des accidents.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						Une feuille de route sur la gestion des risques dans le contexte du transport intérieur de marchandises dangereuses a été proposée.
	La CEE a élaboré des prescriptions concernant la communication de renseignements relatifs aux dangers: marquage, étiquetage ou placardage des cargaisons et des véhicules, et prescriptions concernant les documents, afin que les informations nécessaires aux interventions d'urgence soient connues des services d'urgence en cas d'incidents/accidents (ADR, chap. 5.2 et 5.3).	La CEE poursuivra l'examen de la question (compte tenu de l'évolution des techniques liées à la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise et des accidents).	WP.15	Activité permanente	Cargaisons et véhicules ayant fait l'objet d'un étiquetage/ marquage/ placardage adéquat et accompagné des documents requis (évalués au moyen de contrôles effectués par les Parties contractantes).	Plusieurs nouvelles dispositions et nouveaux amendements à des dispositions en vigueur concernant les caractères utilisés pour les marques, la marque «matière dangereuse pour l'environnement» sur les suremballages, les dispositions générales relatives aux étiquettes et la marque pour les matières transportées à chaud ont été adoptés lors de l'exercice biennal pour une entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a organisé des séminaires et des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités et y a participé.	Elle élaborera une feuille de route présentant les questions relatives à la mise en place des structures administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'ADR.	WP.15	Activité permanente	Publication en 2014 des Directives relatives à l'élaboration de structures administratives et techniques pour une application adéquate de l'ADR par les Parties contractantes ou les pays souhaitant l'appliquer.	<p>Une feuille de route relative à l'ADR a été établie et publiée en 2013, puis distribuée à tous les ateliers de sensibilisation et réunions organisés. Le WP.15 a estimé que cette feuille de route était utile non seulement pour les pays qui souhaiteraient devenir Parties contractantes à l'ADR mais également pour les pays Parties contractantes à l'ADR dans le cadre de la mise en œuvre de l'ADR et de l'application des règles et des procédures administratives y relatives.</p> <p>Une version électronique de la Feuille de route a également été publiée sur le site Web de la CEE.</p> <p>Le secrétariat a participé à des ateliers et à des séminaires de sensibilisation et de renforcement des capacités consacrés</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>à l'ADR et à sa mise en œuvre, parmi lesquels les suivants: l'atelier CEE-SPECA sur le transport international des marchandises dangereuses par route (Almaty, octobre 2013); la Journée des traités organisée par l'ONU (New York, juin 2014); et plusieurs ateliers organisés dans le cadre du projet EUROMED au Maroc (février 2014), en Algérie (avril 2014), en Israël (mai 2014) et en Tunisie (septembre 2014); la Conférence HAZMAT 2013 en Australie (mai 2013); la douzième Conférence internationale de l'IDGCA, consacrée au transport multimodal de marchandises dangereuses (Saint-Petersbourg, mai 2013); les Actions horizontales pour l'intégration et la coordination de la gestion de l'axe autoroutier, (Barcelone, mai 2014);</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						un atelier régional sur le transport de marchandises dangereuses (Maurice, juin 2012); un atelier sur le projet PNUE-ICCA de promotion de la sécurité chimique dans la région de l'Afrique (Nairobi, juin 2013); une manifestation consacrée au cadre réglementaire de l'ONU concernant le transport de marchandises dangereuses (Medellín en février 2014, et Bogota en mai 2014); l'assistance technique à un gouvernement pour l'élaboration d'une législation nationale concernant le transport de matières dangereuses (Guatemala, octobre 2014); l'ADR et les travaux du WP.15 (Budapest, novembre 2014); et l'atelier CEA-CEE-ICAP sur les instruments des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et les méthodes

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						de prévention de la conduite en état d'ivresse (Addis-Abeba, novembre 2014). Le calendrier a été modifié pour remplacer «2012-2013», par «activité permanente».

OBJECTIF 5: Faire en sorte que les technologies soient adaptées à une mobilité plus sûre

Innovation – Systèmes de transport intelligents	La CEE a élaboré une stratégie pour les systèmes de transport intelligents (feuille de route).	La CEE assurera la promotion des systèmes de transport intelligents en vue d'améliorer la sécurité routière.	Secrétariat, WP.1, SC.1, WP.5, WP.15, WP.24, WP.29	2011-2020	Ensembles de documents publiés relatifs à la stratégie pour les systèmes de transport intelligents: document de référence, note stratégique, feuille de route. Mise en œuvre de la feuille de route relative aux systèmes de transport intelligents.	Travaux en cours.
	La CEE a mis à jour les Règlements existants et en a établi de nouveaux afin d'appuyer les systèmes de transport intelligents aux fins de la sécurité routière.	La CEE organisera des ateliers de renforcement des capacités.	WP.29	2011-2020	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés.	1) Le secrétariat a organisé conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) un atelier d'une journée intitulé «Systèmes de transport intelligents sur les

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>marchés émergents – moteurs d'une croissance sûre et durable». L'atelier, qui s'est tenu le 27 juin 2013 à Genève (Suisse), était consacré aux systèmes de transport intelligents sur les marchés émergents et à leur impact sur la sécurité routière.</p> <p>2) Le secrétariat et l'UIT ont tenu en 2014 leur deuxième colloque conjoint, dont le thème était «La voiture branchée de demain». Ce colloque a conclu que les questions des normes, de la cybersécurité, de la fiabilité des logiciels, de l'information et de l'éducation, des cadres juridiques et de la responsabilité devaient être traitées selon une approche intégrée et avec un large éventail d'acteurs.</p> <p>3) Le secrétariat a tenu en novembre 2014 à Bruxelles, avec le Service public fédéral</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						Mobilité et Transports de Belgique, son atelier phare annuel sur les systèmes de transport intelligents, sur le thème «Towards a new and transportation culture: technology innovations for safe, efficient and sustainable mobility».
		La CEE examinera la question de la sécurité de la circulation en peloton.	WP.1	2011-2020	Débat dans le cadre du WP.1.	Le WP.1 examinera cette question s'il en a le temps.
	La CEE a traité les problèmes liés aux systèmes actifs d'aide à la conduite grâce à la coopération entre le WP.1 et le WP.29.	La CEE organisera des ateliers afin de trouver des solutions à ces problèmes et formulera des recommandations à cet égard.	WP.1, WP.29	2011-2015	Amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière.	Le WP.1 a adopté à sa soixante-huitième session (mars 2014) une proposition d'amendement concernant une définition des systèmes d'aide à la conduite (ECE/TRANS/WP.1/145).
	La CEE a étudié les facteurs permettant d'améliorer la sécurité du transport de marchandises dangereuses grâce aux systèmes de contrôle et de repérage, ainsi qu'à l'établissement de liens entre les expéditeurs,		WP.15			Travaux en cours.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	les exploitants, les services d'intervention d'urgence, les autorités chargées de l'application des règles et du contrôle et les organismes de réglementation.					
Panneaux à message variable (PMV)	La CEE a établi un groupe informel d'experts des panneaux à message variable (PMV) chargé d'évaluer la faisabilité de ces systèmes.		WP.1	2011-2015	Amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière, à la Convention de 1968 sur la signalisation routière et aux résolutions d'ensemble (R.E.1, R.E.2).	Travaux en cours.
	La CEE a lancé une étude et établi un document de travail sur les problèmes liés aux panneaux à message variable (2011).		Secrétariat	2012	Publication du document de travail sur les problèmes liés aux panneaux à message variable.	Des discussions sont en cours concernant le document ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1.
OBJECTIF 6: Rendre les routes plus sûres						
Signalisation routière	Mise à jour permanente des résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière (R.E.1, R.E.2).	La CEE effectuera une analyse de la signalisation routière mondiale par l'intermédiaire du WP.1.	WP.1	2011-2020	Publication d'une analyse de la signalisation routière mondiale.	Après que le Comité exécutif de la CEE a donné en juillet 2013 son aval à sa création, le Groupe d'experts de la signalisation routière (GE.2) a tenu deux sessions entre mars et septembre 2014.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						En 2014, le secrétariat a mis au point un «système de gestion de la signalisation routière» sous forme d'outil en ligne destiné à faciliter le recensement et l'évaluation des dispositifs de signalisation.
Audits relatifs à la sécurité routière dans le domaine du développement des infrastructures	Modification de l'AGR – ajout d'une annexe sur les audits relatifs à la sécurité routière (2011).	La CEE consultera les institutions financières internationales, avec lesquelles elle collaborera, en vue d'inclure un volet consacré à la sécurité routière dans leurs programmes de prêt.	SC.1	2011-2020	Entrée en vigueur de l'amendement à l'AGR; inclusion d'un renvoi aux instruments juridiques de l'ONU sur la sécurité routière dans les programmes de prêt des institutions financières internationales.	Aucune Partie contractante à l'AGR ne s'est manifestée pour proposer de mettre l'amendement à l'AGR à l'ordre du jour des 107 ^e , 108 ^e et 109 ^e sessions annuelles du SC.1, tenues entre 2012 et 2014, ou ne s'est déclarée disposée à le faire.
Autoroutes transeuropéennes (réseau TEM)	La CEE a intégré un chapitre sur la sécurité routière dans la version révisée des plans directeurs TEM et TER (2011).	La CEE mettra en œuvre d'éventuelles activités pilotes axées sur la sécurité des infrastructures du réseau TEM (Turquie en premier lieu – atelier sur les meilleures pratiques en matière de sécurité des infrastructures routières.	Secrétariat	2012-2013	Mise au point d'une base de données statistiques sur le réseau TEM.	Un sous-chapitre sur la sécurité routière a été incorporé dans la version révisée des plans directeurs TEM et TER. Le WP.6 a collecté régulièrement des données sur la sécurité routière.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Sécurité dans les tunnels routiers et ferroviaires	La CEE a élaboré des recommandations (2002-2003) relatives à des niveaux minimaux de sécurité dans les tunnels routiers et ferroviaires.	La CEE passera en revue et actualisera les recommandations existantes relatives aux niveaux minimums de sécurité dans les tunnels ferroviaires.	WP.24, WP.1	2012-2014	Publication des recommandations actualisées.	Les travaux ont été achevés en 2003. Les recommandations de 2003 restant pertinentes, un ensemble de recommandations actualisé n'est pas encore nécessaire.
Sécurité routière – Passages à niveau	La CEE a évalué la sécurité aux passages à niveau.	La CEE établira un groupe multidisciplinaire d'experts chargé de la sécurité aux passages à niveau.	SC.2, secrétariat du WP.1	2012-2013	Mise au point d'une base de données statistiques sur le réseau TER.	Après que le Comité exécutif de la CEE a donné en juillet 2013 son aval à sa création, le Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (GE.1) a tenu trois sessions entre janvier et octobre 2014. À ces sessions, le GE.1 a arrêté son programme de travail et a établi plusieurs sous-groupes pour entreprendre les activités proposées. Le groupe d'experts TER doit encore entreprendre les travaux relatifs à la base de données statistiques. Dans la colonne «entité responsable», «WP.24» a été remplacé par «SC.2».

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	Collaboration dans le cadre de l'ILCAD (Journée internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau); promotion des activités de la CEE lors des manifestations organisées dans le cadre de cette journée (Varsovie 2011).	La CEE poursuivra les activités en cours dans le cadre de sa collaboration avec le secrétariat de l'ILCAD, tel que prévu.	WP.1	2011-2020	Collaboration soutenue avec le secrétariat de l'ILCAD.	Le secrétariat s'est associé à l'UIC pour organiser une table ronde sur l'ILCAD 2013, de manière à souligner l'importance de la sécurité routière aux passages à niveau. Le secrétariat s'est également associé à l'UIC et à l'Office fédéral des transports de la Confédération suisse pour produire un film intitulé «Saving lives at level crossings» à l'occasion de l'ILCAD 2014.

OBJECTIF 7: Améliorer la sécurité de la cargaison

Sécurité du chargement et de la manutention des engins de transport intermodaux	L'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la CEE ont adopté des directives internationales (1997) pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (conteneurs, camions).	La CEE a commencé à réviser les Directives de 1997 (travaux entrepris en commun par l'OMI, l'OIT et la CEE, avec la collaboration des intervenants du secteur et des syndicats) en vue d'assurer la prise en compte de tous les modes de transport terrestre et maritime.	WP.24	2011-2013	Adoption de nouvelles directives par l'OMI, l'OIT et la CEE.	Des directives ont été adoptées par le Comité des transports intérieurs en janvier 2014, par l'OMI en juillet 2014 et par l'OIT en novembre 2014.
---	---	---	-------	-----------	--	---

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
OBJECTIF 8: Transformer la formation, l'enseignement et le comportement en matière de sécurité routière en gestion des connaissances						
Impact des différences culturelles sur la sécurité routière	La CEE a demandé que soit établi un document de travail sur la pertinence des différences culturelles en matière de sécurité routière.	La CEE publiera ce document de travail afin qu'il puisse être consulté.	WP.1	2011	Publication électronique du document de travail. Nombre de participants au e-débat ⁹ .	Travaux en cours.
Compétences des conducteurs professionnels	La CEE a inclus, dans la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4), les meilleures pratiques et des lignes directrices pour les compétences à réunir et les critères auxquels il faut satisfaire en ce qui concerne la formation des conducteurs.	La CEE déterminera si les révisions de la résolution R.E.4 sont nécessaires.	WP.1	2011-2020	Révision de la résolution R.E.4.	S'il en a le temps et que ses ressources le lui permettent, le SC.1 (organisme chargé de la R.E.4) pourrait examiner cette question.
		La CEE élaborera des directives relatives à la formation des conducteurs professionnels en collaboration avec l'organe de formation de l'Union internationale des transports routiers (IRU Academy).	WP.1	2011-2020	Élaboration des directives.	S'il en a le temps et que ses ressources le lui permettent, le WP.1 pourrait examiner cette question.

⁹ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
Reconnaissance mutuelle des permis de conduite		La CEE déterminera si des révisions sont nécessaires en matière de reconnaissance mutuelle des permis de conduire.	WP.1	2011-2020	Analyse de la reconnaissance mutuelle des permis de conduire.	À sa soixante-neuvième session, le WP.1 a adopté une proposition concernant des solutions adaptées pour la reconnaissance mutuelle des permis de conduire et a décidé que le document devrait être mis en forme et distribué par le secrétariat aux gouvernements et aux entités chargées de délivrer les permis de conduire internationaux. (ECE/TRANS/WP.1/147, ECE/TRANS/WP.1/2014/8).
		La CEE étudiera les dispositions relatives à la falsification des permis de conduire.	WP.1	2011-2020	Révision des dispositions relatives à la falsification des permis de conduire.	S'il en a le temps et que ses ressources le lui permettent, le WP.1 pourrait examiner cette question.
OBJECTIF 9: Tirer les enseignements des accidents de la route						
Base de données nationales sur la sécurité routière		La CEE organisera une table ronde sur les politiques et les structures institutionnelles.	WP.1	2011-2015	Nombre de personnes ayant participé à la table ronde.	Un atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière, auquel ont participé une centaine de personnes, qui l'ont jugé de haute qualité, a été organisé

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						à Belgrade (Serbie), en octobre 2014.
Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents	Débats en cours au sein du WP.1.	La CEE élaborera un document de travail sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.	WP.1	2011-2013	Publication du document de travail sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.	Les débats au sein du WP.1 se poursuivent.
		La CEE élaborera un guide des meilleures pratiques.	WP.1	2011-2013	Publication du guide.	Une fois qu'il aura fini de débattre des enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents (ECE/TRANS/WP.1/2013/6/Rev.1), le WP.1 étudiera la possibilité d'inclure un chapitre sur ces enquêtes dans la R.E.1.
Mis au point d'un module de sécurité routière (SafeFITS) ¹⁰	Mise au point de l'outil ForFITS.		Secrétariat	2014-2020	Création d'un indice composite de sécurité routière pour noter les performances des différents pays et renforcer leurs capacités à améliorer leur situation en matière de sécurité routière.	Mise au point, pour aider les décideurs en matière de sécurité routière, d'un outil hautement sophistiqué sous la forme d'un module de sécurité routière (SafeFITS) pour le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur

¹⁰ Ajout consécutif à l'adoption du Plan par le Comité en 2012.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						(ForFITS), dont le but premier sera d'aider les gouvernements et les décideurs à renforcer la sécurité routière et à évaluer et choisir les meilleures politiques et mesures à appliquer pour atteindre des objectifs de sécurité routière définis. Les modèles montreront les effets de différentes politiques nationales de sécurité routière et permettront aux décideurs de choisir, dans le cadre de leur stratégie nationale de sécurité routière, des objectifs adéquats.

OBJECTIF 10: Atténuer les conséquences des accidents de la route

Assurance – Système de la Carte verte	Par le biais de la résolution R.E.4 (annexe consacrée à la Carte verte), la CEE a introduit des recommandations relatives au système de la Carte verte.	La CEE élargira la couverture géographique du système de carte verte.	SC.1	2011-2020	Nombre de nouveaux pays ayant adopté le système de la Carte verte.	En 2013, des demandes officielles ont été reçues de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, et le Conseil des Bureaux a engagé les procédures d'adhésion. Cependant, l'Arménie n'ayant pas répondu aux courriers du Conseil, son adhésion au Système de la Carte verte n'est pas encore effective.
---------------------------------------	---	---	------	-----------	--	---

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>En ce qui concerne l'Azerbaïdjan, comme il n'a pas encore confirmé qu'il avait apporté les modifications nécessaires à la législation nationale applicable, son adhésion n'est pas non plus encore effective.</p> <p>L'Organisation de coopération économique (OCE) comprend 10 États membres (Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie), dont deux sont également membres du Conseil des Bureaux (Iran (République islamique d') et Turquie). L'OCE a lancé des initiatives visant à mettre en place un régime régional de responsabilité civile automobile (connu sous le nom</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						de la «Carte blanche» et dont le secrétariat se trouve à Téhéran) et bénéficie de l'aide du Conseil des Bureaux.
		La CEE étudiera les effets des goulets d'étranglement sur l'assurance au tiers globale, en collaboration avec d'autres commissions régionales.	SC.1	2011-2020	Étude effective des goulets d'étranglement et recommandations formulées.	S'il en a le temps, le SC.1 pourrait examiner cette question.
Amélioration des interventions et des soins après l'accident		La CEE élaborera un document de travail sur les interventions et les soins après l'accident.	WP.1	2011-2020	Publication du document de travail.	S'il en a le temps, le WP.1 pourrait examiner cette question.
OBJECTIF 11: Sensibiliser, lever des fonds et se mobiliser pour la sécurité routière						
Campagnes et renforcement des capacités	La CEE a collaboré avec la Fédération internationale de basketball (FIBA), la Fédération grecque de basketball et les champions de basketball grecs à l'élaboration de la déclaration sur «l'esprit d'équipe et le fair play sur les terrains de basket et sur les routes». La déclaration sur «le respect	La CEE continuera à mettre en œuvre des campagnes FIBA-CEE de ce type, y compris avec la NBA.	WP.1	2011-2020	Nombre de campagnes organisées en collaboration avec la FIBA; coopération avec la NBA et nombre de campagnes organisées.	S'il en a le temps, que ses ressources le lui permettent et que ses membres y voient un intérêt, le WP.1 pourrait envisager d'autres partenariats avec la FIBA.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	des règles» a été signée par la FIBA, FIBA Europe, la CEE et le Gouvernement polonais. Des campagnes analogues ont été lancées en Turquie (Championnat mondial 2011 de la FIBA) et en Lituanie (EuroBasket 2011).					
	La CEE a collaboré à la campagne visant les jeunes intitulée «Les scouts pour la sécurité routière dans le monde», en partenariat avec l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS), dans l'objectif de promouvoir la sécurité routière à l'occasion du Jamboree scout mondial, tenu en août 2011 en Suède, au moyen d'un projet pilote international sur la sécurité routière auquel participent la Grèce, l'Irlande et des partenaires européens.	La CEE organisera une série d'ateliers d'apprentissage actif sur la sécurité routière.	WP.1	2011-2020	Nombre d'ateliers organisés et collaboration soutenue avec l'OMMS.	Une manifestation intitulée «Les scouts pour la sécurité routière dans le monde» a été organisée en mai 2013 en collaboration avec l'OMMS, les scouts d'Irlande et de Grèce et l'institut grec de la sécurité routière «Panos Mylonas» dans le cadre de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
	La CEE a produit un film sur la sécurité routière dans lequel des initiatives relatives à la sécurité routière sont présentées.		WP.1	2011	Nombre de visiteurs ayant cliqué, sur Youtube, sur le lien du film sur la sécurité routière.	Au 21 novembre 2014, on comptabilisait 1 776 clics.
	La CEE a lancé une campagne de signature d'affiche sur la sécurité routière afin d'attirer l'attention sur cette question. La signature de l'affiche par les principaux intervenants du secteur de la sécurité routière montre qu'ils s'engagent à prendre des mesures en vue de réduire le nombre de blessés et de personnes tuées lors d'accidents de la route.	La CEE assurera la promotion de la campagne de signature lors des conférences qu'elle organisera.	WP.1	2011-2020	Nombre de campagnes organisées.	Quatre campagnes de signature d'affiche sur la sécurité routière ont été organisées: signature d'une affiche par le Secrétaire général en 2014, à Genève; signature d'une affiche en 2013, à Paris (France), lors d'une manifestation qui visait les écoliers; et deux signatures d'affiche lors de l'édition 2013 de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.
		La CEE participera à l'organisation de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.	WP.1	2012-2020	Nombre de manifestations organisées dans le cadre de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.	En mai 2013, le secrétariat a célébré la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière à Genève (Suisse) en organisant quatre grands événements et un certain nombre de manifestations parallèles.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>Ces quatre grands événements ont été les suivants: un symposium sur les perspectives régionales en matière d'alcool au volant; une session interactive réunissant jeunes et jeunes dirigeants sur le thème: «Les scouts pour la sécurité routière dans le monde»; une table ronde sur l'édition 2013 de la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau (7 mai 2013) organisée pour souligner l'importance de la sécurité routière aux passages à niveau; et un forum de discussion sur les assurances et la sécurité routière.</p> <p>Parmi les manifestations parallèles organisées, on peut citer les suivantes: deux cérémonies de signature d'affiches; une exposition des meilleures œuvres réalisées dans le cadre</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>du troisième concours international de dessins d'enfants de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) sur le thème de la sécurité aux passages à niveau; et le dépistage de la fatigue au volant à l'aide d'un équipement de pointe.</p> <p>En Italie, le secrétariat s'est associé au Ministère italien des infrastructures et des transports, au groupe ASTM-SIAS, au quotidien national <i>Il Giorno</i> et à la revue <i>leStrade</i> pour faire connaître la Semaine mondiale pour la sécurité routière en faisant paraître des articles de fond dans les journaux et magazines locaux à large diffusion. Les partenaires ont sensibilisé les écoliers et la population en leur distribuant 230 000 marque-pages spécialement fabriqués pour l'occasion dans les écoles du pays</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
		La CEE adoptera une méthode ciblée pour mobiliser des fonds à l'appui des activités liées à la sécurité routière, comme le renforcement des capacités, facilitera la mise en œuvre d'activités relatives à la Décennie d'action (2011-2020) dans la région de la CEE et poursuivra ses activités de sensibilisation en collaboration avec ses partenaires.	WP.1	2011-2020	Montant des ressources financières collectées. Nombre de manifestations qui ont pu être organisées grâce à des dons (y compris en nature).	et aux postes de péage d'environ 1 300 km d'autoroute de Lombardie, du Piémont, de Ligurie, du Val d'Aoste, d'Émilie Romagne et de Toscane. 1) En 2013 et en 2014, le secrétariat s'est associé au Centre international des politiques en matière d'alcool (ICAP) pour organiser trois manifestations: un symposium international sur l'alcool au volant, qui a été l'un des quatre grands événements organisés en mai 2013 à l'occasion de la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière; le lancement, en septembre 2013, d'une publication électronique conjointe rédigée sur la base des résultats du symposium; et l'organisation, d'un atelier

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>CEE-CEA-ICAP sur la sécurité routière les 12 et 13 novembre 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie). L'ICAP a pris en charge l'établissement de rapports par des consultants, les frais de voyage des participants à la manifestation et des fonctionnaires de la CEE et l'enregistrement de la publication sur des clés USB, ainsi que l'ensemble des autres coûts logistiques et d'accueil.</p> <p>2) Le secrétariat s'est associé au Ministère italien des infrastructures et des transports, au groupe ASTM-SIAS, au quotidien national <i>Il Giorno</i> et à la revue <i>leStrade</i> pour promouvoir la Semaine mondiale pour la sécurité routière dans des journaux et magazines locaux à large diffusion et distribuer 230 000 marque-pages</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>spécialement fabriqués pour l'occasion dans les écoles du pays et aux postes de péage d'environ 1 300 km d'autoroute de Lombardie, du Piémont, de Ligurie, du Val d'Aoste, d'Émilie Romagne et de Toscane.</p> <p>3) En décembre 2013, le secrétariat a organisé le premier «Forum Europe-Asie de la sécurité routière» à New Delhi (Inde). Cette manifestation était accueillie par l'Institute of Road Traffic Education, qui a également fourni les locaux et pris en charge les dépenses de représentation des participants, et l'Union internationale des chemins de fer (IRU) a financé la participation de délégations nationales d'Asie centrale.</p> <p>4) Le secrétariat s'est associé à l'UIC et à l'Office fédéral suisse des transports pour</p>

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Progrès accomplis depuis mars 2012</i>
						<p>produire le film «Saving Lives at Level Crossings». Il a financé la première phase de l'élaboration du concept et ses partenaires la production du film.</p> <p>5) En juin 2014, la CEE a organisé à New York une Journée des instruments relatifs à la sécurité routière, où l'IRU a offert des rafraîchissements aux participants.</p> <p>6) Le secrétariat a reçu 45 000 dollars des États-Unis du Fonds mondial pour la sécurité routière de la Banque mondiale pour organiser un atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière à Belgrade (Serbie), en octobre 2014.</p>